

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 24 novembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

17 novembre 2023

DATE de publication de la délibération

29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints : Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°241123-4 : Fixation d'une indemnité forfaitaire pour les deux agents coordonnateurs communaux

Madame Isabelle GARÇON relève qu'un recensement général et obligatoire de la population de TINTÉNIAC sera effectué du 18 janvier au 17 février 2024 : pour réaliser cette opération de recensement, la commune doit recruter 7 agents recenseurs.

Pour réaliser cette campagne de recensement de la population, deux agents administratifs sont mobilisées en plus de leurs missions habituelles, et cela depuis le mois de septembre 2023, avec une mission essentielle à la réussite du recensement, la coordination de la procédure et l'encadrement des agents recenseurs, notamment avec la préparation et le suivi de l'opération sur l'application « OMER ».

Les membres de la Commission « Finances » réunis le 14 novembre 2023, émettent l'avis de verser à chaque agent coordonnateur une indemnité forfaitaire de 575 € brut.

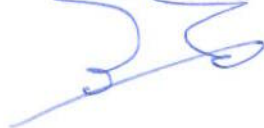
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à chaque agent coordonnateur une indemnité forfaitaire de 575 € brut.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

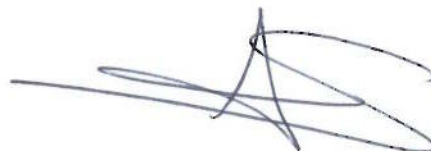
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
SALIS Anaïs



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le
De sa publication sur le site Internet de la commune le 29 novembre 2023.